

# FINANCEMENTS

*Des ressources diverses au service d'un objectif commun*

## LA COTISATION AU COEUR DU FONCTIONNEMENT

- Principale ressource d'un budget associatif.
- Connaître les coûts de fonctionnement de son association.
- Soumettre les propositions d'évolution au débat.
- Proposer et faire voter un montant cohérent et approprié.
- Faire évoluer ce montant en fonction des investissements et des politiques sportives menées.

## UN ETAT DES FINANCES A SURVEILLER

- Elire des rapporteurs aux comptes ou missionner un Cabinet d'expertise-comptable.
- Posséder l'équivalent d'une année de fonctionnement en réserve.
- Instaurer une relation de confiance avec votre banque.

## LES DONNS, LE MECENAT ET LES LEGS

- Les associations sportives d'utilité publique peuvent recevoir des dons de particuliers et/ou d'entreprises.
- Réduction d'impôt de 66% pour les particuliers et de 60% (dans la limite de 20 000 €) pour les entreprises.
- Les associations sportives sont exonérées de droits de succession.

## L'AUTOFINANCEMENT PAR L'ACTIVITE

- Prestation de service : *Cours collectifs, découvertes et initiations, stages sportifs ...*
- Vente de marchandises et de produits finis : *Boutique, produits dérivés, plombs ...*
- Produits de tarification : *Billetterie d'une manifestation, restauration, buvette ...*

## LE CIRCUIT FEDERAL COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT

- Dispositifs d'accompagnement fédéraux : *Plan d'Aide à la Mise en Sécurité, Plan National de Formation, Cibles couleurs ...*
- Dispositifs d'aides financières des Ligues : *Soutien à l'infrastructure, soutien matériel aux jeunes à potentiel, Réduction sur les frais de formation ...*
- Expertise des différents techniciens fédéraux au service des projets de l'association : *Chargé/e/s de mission FFTir, Salarié/e/s de Ligue, Equipes Techniques Régionales ...*

## LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX (PSF)

- Crédits accordés par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et gérés par la FFTir.
- Financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires du Ministère des Sports : *Féminisation, Jeunesse, Para-sport, Eco-responsabilité ...*
- Critères d'attribution définis : *Financement à hauteur maximale de 50% du coût de l'action, Demande minimum de 1500€ pour les associations hors-ZRR et 1000 € pour les associations situées en ZRR, Achat de matériel dans la limite de 500 € l'unité ...*
- Demande à déposer sur la plateforme numérique « Le Compte Asso ».
- Présence de dispositifs complémentaires : « *Vacances olympiques et paralympiques* », « *1000 emplois socio-sportifs* » .

## LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

- Dispositif piloté par les DRAJES (Suivi financier) et les SDJES (Suivi terrain).
- Vérifier la mise à jour de vos informations administratives auprès de la Préfecture et de la FFTir
- Clubs omnisports : Demande doit être portée par l'Omnisport et non la section.

## Exemples des chantiers en 2024 :

- Soutien à la professionnalisation du mouvement sportif.
- Renforcer les savoirs sportifs fondamentaux : *Prévention des noyades, Aisance aquatique, Savoir rouler à vélo.*
- Soutenir les actions liées aux politiques publiques du sport.

# LES FINANCEMENTS PUBLICS

## LE FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE 2 (FDVA2)

- Financement de l'Etat géré par les SDJES et les DRAJES pour les projets régionaux.
- Soutien au fonctionnement des petites et moyennes associations ainsi qu'aux projets innovants : *Actions d'innovation sociale et environnementale, Actions de consolidation de la diversité de la vie associative, projets de mutualisation, transition numérique de l'association ...*
- Se rapporter aux notes d'orientation de votre territoire de rattachement.
- **ATTENTION !** Les associations sportives ne sont pas éligibles aux crédits alloués à la Formation de bénévoles puisqu'elles peuvent être financées par le PSF.

## LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Chaque collectivité territoriale possède sa propre politique en faveur du sport.
- Des dispositifs d'aide et d'accompagnement sont créés au sein des Communes, Communautés de communes, Conseils départementaux et Conseils régionaux.
- Se rapprocher de vos élus et services des sports locaux pour connaître les thématiques de soutien : *Soutien aux scolaires et périscolaires, soutien aux équipements sportifs, soutien à l'emploi, soutien au para-sport ...*

## L'UNION EUROPEENNE

- Le « **Fond Européen Développement Régional** » (FEDER) pour le financement d'infrastructures : *Développement territorial, enjeu climatique, amélioration du cadre de vie ...*
- Le « **Fond Européen de Développement Rural** » (FEADER) pour le financement de projets d'infrastructures en milieu rural : *Attractivité du territoire, développement local ...*
- Le « **Fond Social Européen +** » pour le financement d'éducateurs et animateurs sportifs dans le cadre de projets d'insertion sociale, insertion vers l'emploi ou lutte contre le décrochage scolaire.



## LES PARTENARIATS FINANCIERS

- Sponsoring : L'entreprise soutient financièrement l'association en échange de visibilité.
- L'association doit se demander quelle plus-value peut-elle apporter à ses partenaires.
- Etablir une grille tarifaire détaillant les différentes actions proposées par l'association.
- Cosigner un contrat de sponsoring.

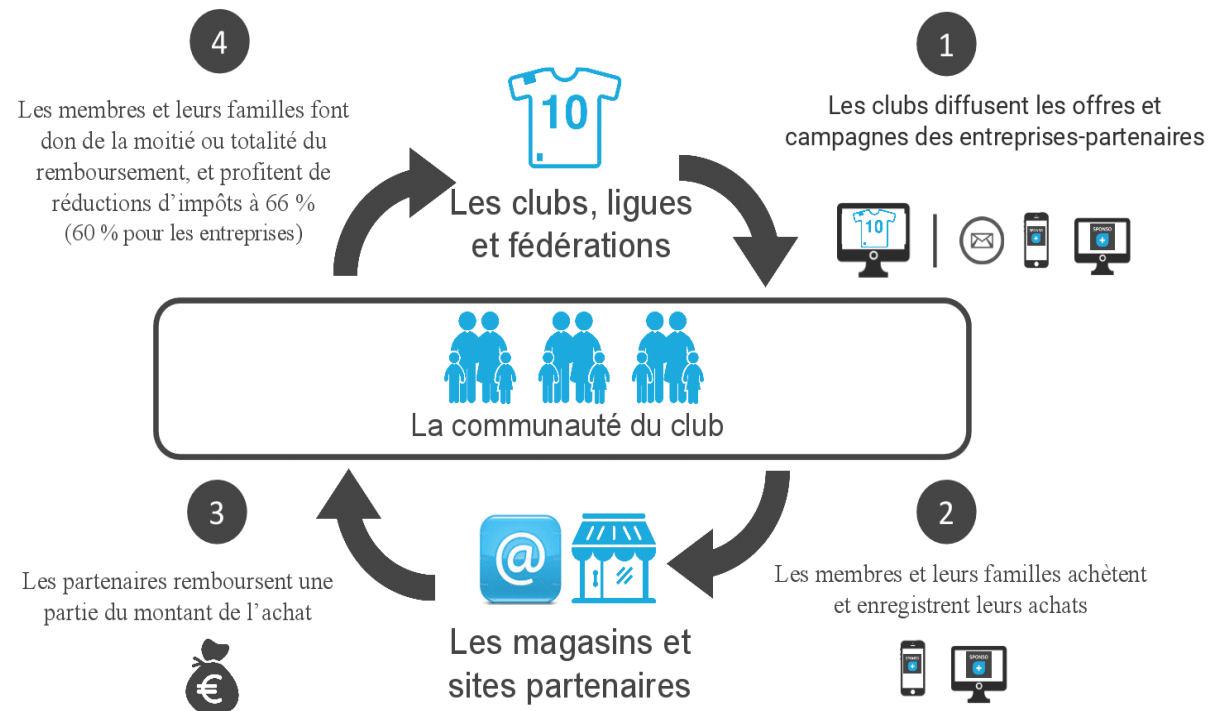
## LES PARTENARIATS EN NATURE

- Mécénat ou soutien ne prenant pas la forme de dons numéraires.
- La participation du partenaire peut se traduire par : *le don de biens ou matériel (véhicule, mobilier, équipements ...), la gratuité ou la réduction sur une prestation (hôtellerie, restauration, imprimerie ...), la mise à disposition de compétences/expertises.*

## LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Ressources financières engendrées par la mise en relation des adhérents, des clubs et des entreprises partenaires.
- Plateforme numérique faisant le lien entre les différentes parties prenantes.
- Les achats des adhérents financent le budget de l'association.
- Formule « gagnant-gagnant »
- Exemple de « Ma Petite Sponso »

## Le sponsoring participatif, comment ça marche?



## LES PLATEFORMES DE GESTION

- Nombreuses plateformes numériques permettant l'accompagnement des associations dans leur développement et leur financement.
- Gestion simplifiée de missions souvent en dehors des champs de compétences des bénévoles : *Événementiel, gestion des adhésions, boutique en ligne, campagne de crowdfunding ...*
- Exemple de la plateforme « HelloAsso ».

## LIENS UTILES

- + Projets Sportifs Fédéraux (PSF) : <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf>
- + Projets Sportifs Territoriaux (PST) : <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>
- + Contacts DRAJES : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/drajes>
- + Contacts SDJES : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/sdjes>
- + Le réseau « Guid'Asso » : <https://www.associations.gouv.fr/guid-asso.html>
- + France Services : <https://www.france-services.gouv.fr/>

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



## Département Développement

[www.fftir.org](http://www.fftir.org)

[developpement@fftir.org](mailto:developpement@fftir.org)

38 rue Brunel - 75017 PARIS

01.58.05.45.23